

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société et ont été approuvés par son conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur les hypothèses les plus probables posées par la direction ainsi que sur le jugement de celle-ci. Les renseignements financiers présentés dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables et de contrôle interne en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers contenus dans le présent rapport annuel, surtout par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs externes. Le Comité de vérification revoit les états financiers consolidés annuels de la Société et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. Les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le Comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Le cabinet de comptables agréés, PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., a reçu le mandat de vérifier les présents états financiers consolidés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté l'application de sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires dans les circonstances. Leur opinion indépendante sur ces états financiers est présentée ci-après.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction

Le chef de la direction financière

/ Signé /

/ Signé /

Jean Paschini

Louis Potvin, CA, MBA

Terrebonne (Québec) Canada, le 14 avril 2010

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Groupe ADF inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Groupe ADF inc. au 31 janvier 2010 et l'état consolidé des résultats, des bénéfices non répartis, des résultats étendus et des flux de trésorerie des exercices terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 janvier 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers consolidés au 31 janvier 2009 et pour l'exercice terminé à cette date, avant leur redressement en vue de tenir compte de la correction d'erreur relative au gain sur disposition d'immobilisations corporelles décrite à la note 8 « Immobilisations corporelles », ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 14 avril 2009. Nous avons vérifié les redressements apportés aux états financiers consolidés au 31 janvier 2009 et, à notre avis, ces redressements sont, à tous les égards importants, appropriés et ont été correctement apportés.

/ Signé /

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ¹

14 avril 2010

Montréal (Québec) Canada

¹ Comptable agréé auditeur permis no 14707

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 janvier

(en milliers \$, sauf les montants par action)

	2010	2009
	\$	\$
Produits	65 740	98 851
Coût des marchandises vendues (note 7)	47 087	69 396
Marge brute avant variation de change	18 653	29 455
Gain sur change	(1 680)	(3 759)
Marge brute	20 333	33 214
Frais de vente et d'administration (note 19)	4 493	6 496
Bénéfice avant les postes ci-dessous :	15 840	26 718
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 657	2 319
Amortissement des actifs incorporels	400	53
	3 057	2 372
Bénéfice avant (revenus d'intérêts) frais financiers et impôts sur les bénéfices	12 783	24 346
(Revenus d'intérêts) frais financiers		
Intérêts sur la dette à long terme	198	469
Revenus d'intérêts	(715)	(328)
Autres intérêts	28	166
	(489)	307
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	13 272	24 039
Impôts sur les bénéfices (note 14)		
Exigibles	235	207
Futurs	6 045	8 258
	6 280	8 465
Bénéfice net	6 992	15 574
Bénéfice par action, de base (note 16)	0,20	0,43
Bénéfice par action, dilué (note 16)	0,19	0,42
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) (note 16)	35 480	36 152
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué (en milliers) (note 16)	36 334	37 206

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	6 992	15 574
Autres éléments du résultat étendu :		
Pertes latentes sur les actifs disponibles à la vente	—	(142)
Impôts sur les bénéfices y afférent	—	22
	—	(120)
Résultat étendu	6 992	15 454

États consolidés des bénéfices non répartis (déficit)

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	Retraité* 2009
	\$	\$
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	2 807	(75 538)
Redressement (note 8)	—	1 035
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice redressé	2 807	(74 503)
Bénéfice net	6 992	15 574
Réduction du capital déclaré (note 13)	—	61 736
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	9 799	2 807

* Voir la note 8.

États consolidés du surplus d'apport

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Surplus d'apport au début de l'exercice	2 175	1 965
Rémunération à base d'actions (note 13)	308	234
Options levées	(44)	(24)
Excédent de la valeur comptable sur le coût d'acquisition des actions avec droit de vote subalterne rachetées (note 13)	932	—
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	3 371	2 175

Bilans consolidés

Aux 31 janvier

(en milliers \$)

	2010	Retraité*
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 770	22 490
Placements à court terme (note 5)	11 652	6 000
Débiteurs (note 6)	14 850	11 165
Impôts sur les bénéfices	442	—
Retenues sur contrats	2 692	3 462
Crédits d'impôt à l'investissement (note 14)	536	—
Produits en cours	1 574	628
Stocks (note 7)	3 093	3 271
Charges payées d'avance	334	660
Instruments financiers dérivés (note 22)	832	—
Actifs d'impôts futurs (note 14)	3 182	6 666
	44 957	54 342
Retenues sur contrats à long terme	1 297	1 129
Crédits d'impôt à l'investissement (note 14)	2 065	2 505
Immobilisations corporelles (note 8)	42 760	41 395
Actifs incorporels (note 9)	2 590	2 402
Autres éléments d'actif (note 10)	247	185
Actifs d'impôts futurs (note 14)	9 452	13 444
	103 368	115 402
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 955	5 170
Charges à payer	994	4 716
Salaires et charges sociales à payer	1 732	3 762
Impôts sur les bénéfices	—	226
Produits reportés	2 242	4 767
Instruments financiers dérivés (note 22)	—	1 058
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	2 422	3 018
	9 345	22 717
Dette à long terme (note 12)	4 645	6 827
Passifs d'impôts futurs (note 14)	713	47
	14 703	29 591
Engagements et éventualités (notes 17 et 18)		
Capitaux propres		
Bénéfices non répartis	9 799	2 807
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	144	144
	9 943	2 951
Capital-actions (note 13)	75 351	80 685
Surplus d'apport	3 371	2 175
	88 665	85 811
	103 368	115 402

* Voir la note 8.

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

/ Signé /

Jean Paschini, Administrateur

/ Signé /

Marc A. Benoît, CA, Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 janvier

(en milliers \$)

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	6 992	15 574
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 657	2 319
Amortissement des actifs incorporels	400	53
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(9)	(974)
(Gain) perte non réalisée sur instruments financiers dérivés	(1 890)	1 058
Perte (gain) sur change hors caisse	1 541	(1 992)
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme	20	19
Rémunération à base d'actions	308	234
Impôts futurs	6 045	8 258
Bénéfice net ajusté pour les éléments non monétaires	16 064	24 549
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(3 685)	6 712
Retenues sur contrats à court terme et long terme	602	(1 088)
Impôts sur les bénéfices	(668)	407
Crédits d'impôt à l'investissement	(96)	—
Produits en cours	(946)	684
Stocks	178	(720)
Charges payées d'avance	326	(394)
Créditeurs, charges à payer et salaires et charges sociales à payer	(8 967)	3 873
Produits reportés	(2 525)	(1 299)
	(15 781)	8 175
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	283	32 724
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(5 652)	(6 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles (net des subventions de 444 \$ en 2010 et 198 \$ en 2009)	(4 046)	(8 623)
Acquisition d'actifs incorporels (net des subventions de 126 \$ en 2010)	(588)	(1 302)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	33	—
(Augmentation) réduction des autres éléments d'actif	(62)	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 315)	(15 924)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rachat d'actions (note 13)	(4 533)	—
Remboursement de la dette à long terme	(1 718)	(2 228)
Émission d'actions avec droit de vote subalterne	87	68
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 164)	(2 160)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie	(524)	164
(Sorties) entrées nettes	(16 720)	14 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	22 490	7 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice ¹	5 770	22 490
Information additionnelle sur les flux de trésorerie		
Impôts sur les bénéfices payés	206	162
Intérêts (reçus) payés	(144)	397
Activités de financement et d'investissement sans incidence sur la trésorerie :		
Immobilisations corporelles consenties en échange de nouvelles immobilisations corporelles	—	2 261

1. Les trésorerie et équivalents de trésorerie se composaient de 5 770 000 \$ de trésorerie 31 janvier 2010 (17 690 000 \$ de trésorerie et de 4 800 000 \$ d'équivalents de trésorerie au 31 janvier 2009.)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 janvier 2010 et 2009.

Tous les montants des tableaux sont en milliers de \$, sauf indication contraire et sauf les pourcentages et coefficients.

1. NATURE DES AFFAIRES

GROUPE ADF inc. (« ADF » ou la « Société ») est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La Société, qui exploite une usine de fabrication de 58 530 mètres carrés (630 000 pieds carrés) au Canada, exerce ses activités dans les domaines de la conception et l'ingénierie de connexion, la fabrication et l'installation de charpentes métalliques complexes, de composantes lourdes et surdimensionnées en acier, de métaux ouvrés et architecturaux destinés aux cinq principaux segments du marché de la construction non résidentielle, soit : les tours de bureaux et édifices en hauteur, les complexes commerciaux et récréatifs, les installations aéroportuaires, les complexes industriels et les infrastructures de transport.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et incluent les principales conventions comptables ci-dessous :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Les opérations et les soldes inter-sociétés ont été éliminés.

b) Constatation des produits et des charges

À l'instar de l'ensemble de l'industrie de la construction, ADF utilise la méthode de l'avancement des travaux pour estimer les produits et les charges constatés pour chaque contrat, et pour chaque période financière donnée. Cette méthode requiert de la direction une estimation quant aux travaux achevés, de même qu'aux coûts nécessaires pour compléter les travaux afin de déterminer le montant des produits et le bénéfice à constater au terme de chaque période. Selon cette méthode, les bénéfices constatés dépendent de plusieurs estimations, y compris la progression d'ingénierie, les quantités de matériaux, l'atteinte de certaines dates butoirs contractuelles, des estimés de coûts, des modifications apportées par les professionnels engagés par le propriétaire, des conditions de chantiers et autres situations ayant une incidence sur les coûts. Ces estimations dépendent du jugement effectué sur ces facteurs à une date donnée et certaines se précisent que lorsque le projet est avancé de façon significative.

Compte tenu de la complexité du processus d'estimation, même en appliquant des pratiques exemplaires, il est possible que les coûts réels varient par rapport aux estimés. La révision de ces estimations pourrait réduire ou augmenter le bénéfice d'un contrat et également résulter, dans certains cas, en la reconnaissance immédiate des pertes estimées. Par ailleurs, dans le cours normal des affaires, des modifications sont fréquentes dans les contrats de construction. Les produits liés aux modifications de contrats sont inclus dans le total des produits estimés d'un contrat jusqu'à concurrence des coûts anticipés lorsqu'il y a entente verbale avec le client. Par conséquent, les bénéfices sur ces modifications sont reconnus seulement lors de l'approbation écrite de ces modifications aux contrats. Dans la plupart des cas les coûts sont encourus et constatés avant qu'un règlement avec le client soit complété et comptabilisé. Cette situation entraîne souvent la constatation des pertes lorsque les coûts ont été encourus avant qu'une entente soit intervenue avec le client, et à la constatation des bénéfices lorsque l'entente négociée est signée et inscrite dans les livres de la Société.

Les mécanismes propres à la méthode de l'avancement des travaux peuvent causer des fluctuations dans les produits et les charges constatés d'un exercice à l'autre à l'égard des divers contrats en cours. Par conséquent, même si la Société tend à réaliser ses objectifs de rentabilité sur l'ensemble de son carnet de commandes et sur la durée complète d'exécution des projets, les marges brutes peuvent varier d'un exercice à l'autre en fonction de la composition précise des produits et des charges constatés sur l'ensemble des projets à chaque exercice donné.

Les réclamations sont incluses dans la valeur estimative des produits du contrat lorsqu'un règlement final est obtenu. Cette situation entraîne la constatation de pertes lorsque les coûts sont engagés avant qu'une entente ait été signée avec le client, et la constatation des produits et bénéfices lorsque l'entente est signée.

Les contrats de construction conclus avec des clients stipulent habituellement que la facturation doit se faire périodiquement, en fonction de l'étendue des travaux exécutés en vertu de ces contrats. Les montants à recevoir au titre de contrats résultent principalement de la facturation des travaux selon les ententes contractuelles. Les retenues sur les contrats représentent les sommes qui sont conservées par le propriétaire selon les jalons établis au contrat.

Les produits en cours représentent les produits gagnés selon la méthode de l'avancement des travaux, mais qui n'ont pas été facturés, ainsi que les coûts engagés en sus de la facturation des contrats pour lesquels un travail suffisant n'a pas été effectué pour permettre la constatation desdits produits. Les produits reportés représentent les montants facturés sur les contrats qui excèdent les produits pouvant être constatés conformément à la méthode de l'avancement des travaux pour ces contrats.

c) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont l'échéance est de moins de 3 mois à la date d'acquisition.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût distinct.

e) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à des taux qui répartissent le coût des biens amortissables sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

- bâtiments et aménagement des terrains, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 40 ans ou selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux variant de 5 % à 20 % ;
- équipement et ponts roulants, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 25 ans ; et
- ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans ou selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux variant de 20 % à 30 %.

f) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels, qui sont actuellement constitués principalement d'un logiciel de gestion intégrée servant majoritairement à la fabrication, sont comptabilisés au coût et sont amortis à des taux déterminés en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 15 ans ou selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % à 30 %.

g) Dépréciation d'actifs à long terme

La Société se conforme aux dispositions du chapitre 3063 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme » qui exige que la Société passe en revue ses actifs à long terme pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si tel est le cas, la Société constate une perte de valeur à l'égard d'un actif à long terme destiné à être détenu et utilisé lorsque sa valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur est calculée en déduisant la juste valeur des actifs à long terme de leur valeur comptable.

h) Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal aux fins de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des attributs fiscaux disponibles et des écarts existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs et, calculés d'après les lois fiscales, les taux et les dispositions prévues par les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement si la direction croit qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs seront réalisés.

i) Crédits d'impôt et aides gouvernementales

Dans le cadre de ses activités, la Société peut recevoir de l'aide gouvernementale. Cette aide est enregistrée en réduction des charges ou en diminution des immobilisations auxquelles elle se rattache. Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010, la Société a enregistré 447 000 \$ en aides gouvernementales en diminution des frais de vente et d'administration. La Société bénéficie également des crédits d'impôt liés à l'investissement, à la création d'emplois et à des activités de recherche scientifique et développement expérimental (« RS&DE »). Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt liés à des dépenses admissibles sont comptabilisés à titre de réduction des frais connexes au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées, qu'ils soient capitalisés ou passés en charge, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée. Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010, des montants de 26 000 \$ de crédits d'impôt a été reconnu aux résultats, 126 000 \$ en diminution des actifs incorporels et 444 000 \$ en diminution des immobilisations corporelles.

j) Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société comptabilise son régime d'options d'achat d'actions à l'intention de certains de ses employés et administrateurs, ainsi que les bons de souscription, selon la méthode qui consiste à comptabiliser, à l'état des résultats consolidés à la juste valeur, la charge de rémunération liée à l'octroi d'options d'achat d'actions ou la charge d'intérêt à l'octroi de bons de souscription pour ceux octroyés depuis le 1^{er} février 2003.

k) Bénéfice par action

Le bénéfice net de base par action est établi avec la moyenne pondérée de l'ensemble des actions avec droit de vote émises et en circulation, et est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice net dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net de base par la somme du nombre moyen pondéré d'actions avec droit de vote servant au calcul du bénéfice net de base par action et du nombre moyen pondéré d'actions avec droit de vote qui seraient émises si toutes ces actions avec droit de vote potentiellement dilutives en circulation étaient converties selon la méthode du rachat d'actions pour les options d'achat d'actions.

l) Conversion de devises

Les comptes de la Société et de ses filiales étrangères intégrées libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens comme suit :

- éléments d'actif et de passif monétaires, selon le taux de change en vigueur à la date du bilan ;
- éléments d'actif et de passif non monétaires, selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération ; et
- produits et charges, selon le taux de change mensuel moyen au cours de l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux de change en vigueur à la date d'acquisition des éléments d'actif s'y rapportant.

Les gains et les pertes sur change résultant de la conversion des devises en dollars canadiens sont inclus dans le bénéfice net.

m) Instruments financiers

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation » établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, notamment le classement des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : « Détenus jusqu'à leur échéance », « Détenus à des fins de transaction », « Disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et des passifs financiers dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de transaction » ou « Autres passifs financiers ». Par conséquent, la Société a classé ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

- la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont classés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation périodique sont enregistrés au bénéfice net ;
- les débiteurs et les retenues sur contrats sont classés comme des prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les placements en actions dans des sociétés inscrites à la Bourse sont classés comme disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur et les variations sont enregistrées aux autres éléments du résultat étendu à chaque fin de période ;
- les créditeurs, charges à payer, salaires et charges sociales à payer et la dette à long terme sont classés comme autres passifs et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; et
- la Société n'a classé aucun actif financier comme « Détenus jusqu'à leur échéance » ni aucun passif financier comme « Détenus à des fins de transaction ».

Les coûts de transaction sont capitalisés au coût des actifs et passifs financiers qui ne sont pas classés comme « Détenus à des fins de transaction ». Ainsi, les coûts de transaction liés à la dette à long terme sont classés en diminution de la dette à long terme et sont amortis suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

n) Instruments financiers dérivés et relation de couverture

Conformément à sa politique de couverture des risques de change, la Société peut utiliser des instruments dérivés, tels que des contrats de change, afin d'éliminer ou de réduire les risques liés aux fluctuations des taux de change relatives à ses opérations et ses actifs et passifs en devises étrangères. La direction est responsable de l'établissement des niveaux de risque acceptables et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La Société a recours à ces instruments financiers uniquement dans le but de couvrir des opérations futures probables. Comme la Société n'a pas choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, les contrats de change à terme sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes résultant de la réévaluation sont présentés aux résultats sous le poste « Gain sur change ».

o) Régime de retraite

La Société offre à l'ensemble des employés admissibles un régime de retraite à cotisations déterminées pour lequel la Société peut verser une contribution équivalente à celle de l'employé ou selon un montant préétabli selon la convention collective. Les contributions sont déboursées mensuellement au régime. La charge est passée aux résultats lorsque la contribution doit être versée au régime.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux PCGR du Canada, exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi qu'aux montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Étant donné que le processus de présentation de l'information financière suppose l'utilisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer par rapport à ces estimations. Comme indiqué précédemment, l'évaluation des produits en cours exige que la direction fasse une estimation du degré d'avancement des travaux, du coût de réalisation et de la marge brute prévue. L'évaluation des actifs à long terme et de leur dépréciation, des options, des bons de souscription, des impôts, des provisions et des éventualités requiert également l'utilisation d'estimations.

3. MODIFICATIONS DES NORMES COMPTABLES

Au cours l'exercice 2010, la Société a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA :

a) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », remplaçant les chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce chapitre s'applique de manière rétrospective avec retraitement des chiffres comparatifs aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Le chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Plus précisément cette nouvelle norme a principalement été publiée dans le but de clarifier la constatation et l'évaluation d'actifs incorporels générés à l'interne, incluant les frais de recherche et de développement. Le chapitre 3064 renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Avec prise d'effet le 1^{er} février 2009, l'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Risques de crédit et juste valeur des actifs et des passifs financiers

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-173 « Risques de crédit et juste valeur des actifs et des passifs financiers ». Cette norme prévoit des directives sur l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers en vertu desquelles la Société doit tenir compte du risque de crédit propre à l'entité et du risque de crédit de l'autre partie pour déterminer la juste valeur d'instruments dérivés. Cette norme s'applique de manière rétroactive, sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, aux états financiers intermédiaires et annuels publiés à compter du 20 janvier 2009. Avec prise d'effet le 1^{er} février 2009, l'application de cette nouvelle recommandation n'a eu aucune conséquence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

c) Instruments financiers - informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers - informations à fournir ». Ce chapitre a été modifié afin d'apporter de nouvelles exigences en matière de divulgation d'informations financières, notamment l'obligation de présenter la classification des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations et l'exposition des entités au risque de liquidité. Les modifications de ce chapitre s'appliquent aux états financiers annuels des exercices clos après le 30 septembre 2009. La Société a appliqué les modifications de cette norme dans ses états financiers annuels du 31 janvier 2010. Pour ce premier exercice d'application, la Société n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. L'application de ces modifications n'a pas eu d'impact sur les résultats, le bilan et les flux de trésorerie de la Société. Ces modifications visent spécifiquement la divulgation de l'information à fournir et sont présentées dans la note 22 « Instruments financiers » ci-après.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

L'ICCA a publié les nouveaux chapitres suivants et qui s'appliqueront aux exercices futurs :

a) Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

Le chapitre 1582 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Regroupement d'entreprises », s'applique aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2011. Cette norme exige le recours aux évaluations de la juste valeur, la constatation d'actifs et de passifs supplémentaires et la présentation d'informations supplémentaires. L'adoption de cette norme devrait avoir une incidence importante sur la façon dont la Société comptabilise les regroupements d'entreprises futurs. Les entités qui adoptent le chapitre 1582 du Manuel de l'ICCA seront également tenues d'adopter les chapitres 1601 intitulé « États financiers consolidés » et 1602 intitulé « Participations sans contrôle ». Ces normes exigeront la modification de l'évaluation de la participation sans contrôle et la présentation de cette participation en tant que capitaux propres au bilan. En outre, l'état des résultats de la société mère ayant le contrôle inclura 100 % des résultats de la filiale et présentera alors la ventilation entre la participation avec contrôle et la participation sans contrôle. Ces normes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011, mais leur adoption anticipée est permise. Les changements découlant de l'adoption du chapitre 1582 seront appliqués prospectivement et les changements découlant des chapitres 1601 et 1602 seront appliqués rétrospectivement. La Société évalue présentement les effets de l'adoption de ces nouveaux chapitres et normes sur ses états financiers consolidés.

b) Accords de prestations multiples générateurs de produits

En décembre 2009, l'ICCA a publié l'abrégé 175 (« CPN-175 ») des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux « Accords de prestations multiples générateurs de produits » qui modifie le CPN-142 « Accords de prestations multiples générateurs de produits ». Le CPN-175 établit les lignes directrices sur certains aspects de la comptabilisation des accords en vertu desquels la Société exécutera de multiples activités génératrices de produits. En vertu de ce nouvel abrégé, en l'absence d'une preuve objective émanant d'un fournisseur ou d'une preuve émanant d'un tiers à l'égard des prestations aux termes d'un accord, il sera nécessaire d'utiliser la meilleure estimation du prix de vente afin de séparer les prestations et de répartir la contrepartie liée à l'accord au moyen de la méthode du prix de vente relatif. Le CPN-175 comprend également de nouvelles exigences de présentation quant à l'incidence de l'application de la méthode du prix de vente relatif sur le moment et le montant de la constatation des produits. Le CPN-175 est applicable de façon prospective, mais peut être adopté de façon rétrospective, et s'applique aux accords de prestations générateurs de produits qui seront conclus ou modifiés significativement au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est également permise, mais si elle a lieu au cours d'une période intermédiaire, elle nécessite une application rétrospective depuis le début de l'exercice. La Société évalue présentement les effets de l'adoption de ce nouvel abrégé sur ses états financiers consolidés.

5. PLACEMENTS À COURT TERME

La Société détenait, au 31 janvier 2010, des placements dans des certificats de dépôts garantis totalisant 11 652 000 \$ (6 000 000 \$ au 31 janvier 2009), portant intérêt au taux moyen pondéré de 3,38 % (3,88% au 31 janvier 2009) et encaissables en tout temps.

6. DÉBITEURS

Aux 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Sommes à recevoir au titre de contrats	13 736	10 911
Provision pour créances douteuses	(315)	(607)
	13 421	10 304
Autres débiteurs	1 429	861
	14 850	11 165

7. STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé en charges se détaille comme suit :

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Coût des marchandises vendues	47 087	69 396
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels reliés à la transformation des stocks	2 346	1 169

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux 31 janvier		(en milliers \$)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	
2010				
Terrain	527	—	527	
Bâtiments et aménagement du terrain	37 510	10 927	26 583	
Équipements et ponts roulants	22 625	7 790	14 835	
Ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique	6 223	5 408	815	
	66 885	24 125	42 760	
2009 (retraité) ¹				
Terrain	527	—	527	
Bâtiments et aménagement du terrain	35 873	10 067	25 806	
Équipements et ponts roulants	20 829	6 622	14 207	
Ameublement de bureau, matériel roulant et matériel informatique	6 250	5 395	855	
	63 479	22 084	41 395	

1. Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2001, une filiale de la Société a réalisé un gain de 1 035 000 \$ sur cession d'immobilisations corporelles. Comme ces immobilisations avaient été cédées à une société sœur, le gain a été éliminé au niveau des résultats consolidés. Cependant, au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2005 Groupe ADF a vendu cette filiale et de ce fait, l'élimination du gain antérieur sur disposition d'immobilisations corporelles de ladite filiale au niveau des résultats consolidés aurait dû être renversée. Cette omission a fait en sorte que les immobilisations corporelles et les bénéfices non répartis ont été sous-évalués de 1 035 000 \$ au 31 janvier 2005 et subséquemment. En conséquence, afin de corriger cette omission, le coût des immobilisations corporelles relatif aux équipements et ponts roulants en date du 1^{er} février 2008 a été augmenté rétroactivement de 900 000 \$, tandis que l'amortissement cumulé a été diminué de 135 000 \$ et les bénéfices non répartis du début de l'exercice terminé le 31 janvier 2009 ont, quant à eux, été augmentés de 1 035 000 \$.

Les immobilisations corporelles en date du 31 janvier 2010 ont été réduites d'un montant équivalant aux subventions gouvernementales de 444 000 \$ liées aux crédits d'impôt à l'investissement pour l'achat d'équipements utilisés dans la fabrication et la transformation. En date du 31 janvier 2009, les subventions gouvernementales ayant trait au crédit de taxe en capital, au montant de 198 000 \$, ont également réduit la valeur des immobilisations corporelles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles en cours de construction et ne faisant pas l'objet d'un amortissement totalisait 1 555 000 \$ au 31 janvier 2010, celles-ci étant constituées principalement d'équipements et de modifications au bâtiment principal (3 571 000 \$ au 31 janvier 2009, constituées d'équipements et de ponts roulants).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice terminé le 31 janvier 2009, qui tiennent compte des immobilisations consenties en échange, se résument comme suit :

(en milliers \$)	
2009	
	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 884)
Immobilisations corporelles consenties en échange	2 261
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(8 623)

9. ACTIFS INCORPORELS

Aux 31 janvier		(en milliers \$)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	
2010				
Logiciels	7 125	4 585	2 540	
Licences d'utilisation de logiciels	56	6	50	
	7 181	4 591	2 590	
2009				
Logiciels	9 180	6 781	2 399	
Licences d'utilisation de logiciels	4	1	3	
	9 184	6 782	2 402	

Au 31 janvier 2010, une subvention gouvernementale de 126 000 \$ (aucune au 31 janvier 2009) relative à un crédit d'impôt de RS&DE est venue réduire le coût d'acquisition des logiciels.

Exercices terminés les 31 janvier		(en milliers \$)	
	2010	2009	
	\$	\$	
Acquis	54	15	
Développés à l'interne	653	1 288	
	707	1 303	

Au 31 janvier 2010 tous les actifs incorporels faisaient l'objet d'amortissement. La valeur comptable des actifs incorporels en développement qui n'ont pas fait l'objet d'amortissement au 31 janvier 2009 totalisait 2 191 000 \$.

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Placements en actions	163	163
Autres	84	22
	247	185

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 29 septembre 2009, la facilité de crédit d'exploitation de 10 000 000 \$ a été renouvelée. Cette facilité de crédit, qui est sans modalité de margination sur les sommes à recevoir au titre de contrats et sur les stocks, porte intérêt, au choix de la Société, aux taux de base canadien de la banque sans majoration, au taux des acceptations bancaires majoré de 1,50 % ou au taux LIBOR (USD) majoré de 1,50 %. La facilité de crédit est garantie par les stocks et par les sommes à recevoir au titre de contrats, excluant les retenues à recevoir. Cette entente est renouvelable annuellement. Au cours des exercices terminés les 31 janvier 2010 et 2009, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité de crédit.

En vertu de cette facilité, la Société est soumise à certaines clauses restrictives ainsi qu'au respect des coefficients financiers qui ont tous été respectés au 31 janvier 2010.

12. DETTE À LONG TERME

Aux 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Emprunt bancaire garanti par des hypothèques de premier rang, comprenant une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière sur certains équipements spécifiques de la Société. Cet emprunt libellé en dollars américains au montant de 6 400 000 \$ au 31 janvier 2010 porte intérêt au taux du Libor US d'un mois plus 2 % et est remboursable en versements mensuels de 200 000 \$ US jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012. ¹	6 844	9 567
Emprunt à terme non garanti portant intérêt au taux effectif de 7 % et remboursable en 10 versements semestriels de 31 344 \$, commençant en mai 2009. ²	213	256
Autres	10	22
	7 067	9 845
Tranche échéant à moins d'un an	2 422	3 018
	4 645	6 827

1. Au 31 janvier 2009, cet emprunt libellé en dollars américains portait intérêt au taux du Libor US d'un mois plus 2 % et était remboursable en versements mensuels de 200 000 \$ US à compter du 1^{er} mars 2008 jusqu'au 1^{er} avril 2012. En date du 30 octobre 2009, la Société a signé avec ce créancier une nouvelle entente comprenant un moratoire de versement de capital du 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 1^{er} février 2010 inclusivement. Cette nouvelle entente englobait un emprunt supplémentaire de 4 155 000 \$ US avec les mêmes modalités citées précédemment, à l'exception du calendrier de remboursement qui débutera le 1^{er} mars 2010 pour se terminer le 1^{er} juillet 2014. L'encaissement de ce montant supplémentaire s'est effectué au début de février 2010 et confirme la prise de garantie additionnelle sur certains équipements spécifiques. (Voir la note 25 « Événements subséquents » ci-après.)

2. La Société a reçu un prêt non garanti de 313 440 \$ provenant d'une société de la couronne, ne portant pas intérêt et remboursable en 10 versements semestriels égaux à compter de mai 2009. En vertu des dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, ce prêt a été évalué à la juste valeur en utilisant un taux d'intérêt couramment pratiqué sur le marché. La différence de 93 000 \$ entre cette juste valeur de 220 000 \$ et la trésorerie reçue, au montant de 313 000 \$, a été comptabilisée à titre de subvention en diminution des immobilisations auxquelles elle se rattache. Des intérêts au taux effectif de 7 % sont calculés mensuellement et comptabilisés en augmentation de cette dette.

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses emprunts à long terme et ententes de cautionnement.

La dette à long terme arrive à échéance comme suit :

(en milliers \$)	
Capital	
	\$
2011	2 422
2012	2 613
2013	1 979
2014	53
	7 067

13. CAPITAL-ACTIONS

a) Capital-actions

Autorisé : Un nombre illimité d'actions avec droit de vote subalterne, donnant droit à 1 vote par action.
Un nombre illimité d'actions avec droit de vote multiple, donnant droit à 10 votes par action.
Un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

(en milliers \$, sauf le nombre d'actions)

	Actions avec droit de vote subalterne		Actions avec droit de vote multiple		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Au 31 janvier 2008	21 759 569	126 329	14 343 107	16 001	36 102 676	142 330
Émises suite à la levée d'options d'achat d'actions	94 900	91	—	—	94 900	91
Réduction du capital déclaré	—	(61 736)	—	—	—	(61 736)
Au 31 janvier 2009	21 854 469	64 684	14 343 107	16 001	36 197 576	80 685
Émises suite à la levée d'options d'achat d'actions	118 136	131	—	—	118 136	131
Rachat d'actions	(1 850 000)	(5 465)	—	—	(1 850 000)	(5 465)
Au 31 janvier 2010	20 122 605	59 350	14 343 107	16 001	34 465 712	75 351

b) Actions avec droit de vote subalterne

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010, la Société a émis 118 136 actions avec droit de vote subalterne pour une contrepartie de 131 000 \$ (94 900 actions au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2009 pour un montant de 91 000 \$), en vertu de son régime d'options d'achat d'actions. (Voir « Régime d'options d'achat d'actions » ci-après.)

De plus, tel qu'annoncé le 14 avril 2009, la Société a racheté, à des fins d'annulation, 1 850 000 de ses actions avec droit de vote subalterne en circulation, ce qui représentait environ 10 % des actions de cette catégorie détenues dans le public et en circulation, pour une contrepartie monétaire de 4 533 000 \$.

Le 29 janvier 2009, lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société, ces derniers ont approuvé que le capital déclaré des actions avec droit de vote subalterne de la Société soit réduit de 61 736 000 \$ en date du 29 janvier 2009. Cette réduction du capital déclaré n'a pas entraîné de versement monétaire ou autre à leurs détenteurs, et elle n'a pas changé le montant des capitaux propres, mais uniquement leur composition. Le nombre d'actions détenues par les actionnaires ainsi que la valeur aux livres par action sont également demeurés inchangés.

c) Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 janvier 2010, un total de 3 107 093 actions avec droit de vote subalterne (3 225 229 au 31 janvier 2009) avait été réservé aux fins du régime d'options d'achat d'actions. Le régime prévoit que le prix de levée des options octroyées ne doit pas être inférieur au cours du marché à la fermeture le jour de l'octroi des options par le conseil d'administration de la Société. Le droit de levée de ces options s'acquiert un an après l'octroi à raison de 20 % par année pour la majorité des options à l'exception de l'émission du 20 février 2007, dont le taux d'acquisition est de 50 % par année et des émissions du 17 juillet 2009 et du 14 décembre 2009 dont les options sont exerçables sur 3 ans à compter de ces dates. Dans tous les cas, le droit de levée prend fin 10 ans après l'octroi.

Aux 31 janvier

	2010		2009	
	Options (unité)	Prix de levée moyen pondéré (en \$)	Options (unité)	Prix de levée moyen pondéré (en \$)
En circulation au début de l'exercice	1 481 200	1,04	1 518 900	0,84
Octroyées	228 000	2,47	62 000	5,50
Levées	(118 136)	0,74	(94 900)	0,71
Annulées	—	—	(4 800)	2,69
En circulation à la fin de l'exercice	1 591 064	1,27	1 481 200	1,04
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	1 048 664	1,05	705 200	0,82

Au 31 janvier 2010, le prix de levée moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit :

Prix de levée (en \$)	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée (année)	Prix de levée moyen pondéré (en \$)	Nombre pouvant être exercé	Prix de levée moyen pondéré (en \$)
6,48	5 000	7,95	6,48	2 000	6,48
5,65	60 000	8,21	5,65	12 000	5,65
2,52	60 000	9,87	2,52	20 000	2,52
2,45	168 000	9,46	2,45	72 000	2,45
2,14	37 664	7,05	2,14	37 664	2,14
1,79	48 000	6,87	1,79	24 000	1,79
1,63	50 000	5,40	1,63	40 000	1,63
1,15	2 000	8,89	1,15	400	1,15
1,14	20 000	6,36	1,14	12 000	1,14
1,05	8 000	6,31	1,05	4 800	1,05
0,71	1 132 400	5,19	0,71	823 800	0,71
	1 591 064	6,07	1,27	1 048 664	1,05

La Société a octroyé 228 000 options d'achat d'actions au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010 (62 000 au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2009.) Une charge totalisant 308 000 \$ a été constatée aux résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 janvier 2010 et un montant équivalent a été reconnu au surplus d'apport (234 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2009.)

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010 a été estimée à 2,47 \$ (4,89 \$ en 2009) à la date de l'octroi, au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes selon les hypothèses suivantes :

	17 juillet 2009	14 décembre 2009
Options émises (en unité)	168 000	60 000
Taux de dividende des actions	0 %	0 %
Volatilité prévue	90 %	90 %
Taux d'intérêt sans risque	3,16 %	3,16 %
Durée de vie prévue	8 ans	8 ans

14. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Provision selon les taux d'imposition sur le revenu de base	4 090	7 428
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Différence de taux applicable aux filiales étrangères	1 428	763
Perte non déductible (gain non imposable) sur conversion de change de filiales étrangères	834	(821)
Dépenses non déductibles et (portion non imposable des gains en capital) portion non déductible des pertes en capital	(184)	602
Actif d'impôts futurs non reconnu sur perte en capital non réalisée	—	245
Autres	112	248
	6 280	8 465

Aux 31 janvier, les actifs et passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :

	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Pertes fiscales reportées	12 309	18 565
Dépenses de RS&DE	1 998	2 001
Frais financiers et autres frais reportés	1 185	3 090
Contrats de change à terme	—	326
Autres	287	—
	15 779	23 982
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles et actifs incorporelles	2 133	2 134
Produits en cours	19	211
Retenues sur contrats à recevoir	750	845
Contrats de change à terme	248	—
Crédits d'impôt à l'investissement	708	720
Autres	—	9
	3 858	3 919
Actifs d'impôts futurs, nets	11 921	20 063
Réparti ainsi :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	3 182	6 666
Actifs d'impôts futurs à long terme	9 452	13 444
Passifs d'impôts futurs à long terme	(713)	(47)
	11 921	20 063

Au 31 janvier 2010, le solde des attributs fiscaux était réparti comme suit :

	(en milliers \$)	
	Montant	Date limite
Pertes fiscales fédérales	10 771 \$	2015 à 2027
Pertes fiscales provinciales	2 653 \$	2026 à 2027
Pertes fiscales étrangères	20 770 \$ US	2020 à 2028
Frais financiers reportés	1 053 \$ US	Indéfiniment
Crédits d'impôt à l'investissement	2 601 \$	2022 à 2028
Fédéral - Dépenses de RS&DE non déduites	5 833 \$	Indéfiniment
Provincial - Dépenses de RS&DE non déduites	9 433 \$	Indéfiniment

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	144	264
Autres éléments du résultat étendu	—	(120)
Solde à la fin de l'exercice	144	144

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des pertes latentes sur des placements classés comme destinés à la vente et inclus dans les autres éléments d'actif.

15. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action, dilué a été calculé selon la méthode du rachat d'actions. Le tableau ci-dessous réconcilie le numérateur et le dénominateur utilisés dans le calcul du bénéfice par action, de base et dilué.

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Numérateur (en milliers \$)		
Numérateur aux fins du bénéfice net par action, de base et dilué	6 992	15 574
Dénominateur (en unité)		
Nombre moyen pondéré d'actions - de base	35 480	36 152
Effets des instruments dilutifs :		
– Options d'achat d'actions	854	1 054
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	36 334	37 206

Aux fins du calcul du bénéfice par action, dilué, la Société doit tenir compte des options d'achat d'actions comme instrument dilutif.

Seules 1 207 595 options d'achat d'actions ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice par action, dilué pour l'exercice terminé le 31 janvier 2010 (1 373 200 pour l'exercice terminé le 31 janvier 2009), puisque les autres options étaient antidilutives.

16. ENGAGEMENTS

- Dans le cadre de son nouveau programme d'investissements, la Société s'est engagée à acheter des équipements auprès de fournisseurs dont le solde à payer est de 735 000 \$ au 31 janvier 2010. Ces engagements seront déboursés en entier au cours de l'exercice se terminant le 31 janvier 2011.
- La Société a contracté des lettres de crédit pour un montant de 800 000 \$ au 31 janvier 2010.
- Depuis le 21 décembre 2007, la Société s'est engagée à payer 22 versements trimestriels de 5 500 \$ pour la location d'équipements de bureau échéant le 21 juin 2013.

17. ÉVENTUALITÉS

a) Ententes de cautionnement

Dans le cours normal des activités, des clients peuvent exiger de la Société qu'elle fournisse des cautionnements dans l'exécution de ses travaux. Afin de fournir de tels cautionnements, certaines filiales de la Société ont conclu des ententes d'indemnisation générales avec des sociétés de cautionnement. Afin de garantir l'exécution de leurs obligations en vertu de ces ententes, la Société et ses filiales ont accordé aux sociétés de cautionnement une hypothèque mobilière sur certains éléments d'actif comme les droits, les titres de propriété, les licences, l'équipement et les contrats en cours.

b) Litiges

Dans le cours normal des activités, la Société est impliquée dans différentes poursuites judiciaires. Bien que le résultat de ces poursuites en cours au 31 janvier 2010 ne puisse être prédit avec certitude, la direction croit que leurs résolutions n'auront pas d'incidences négatives importantes sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

c) Indemnisation

La Société a signé une entente d'indemnisation lors de la vente d'une filiale en 2004. Cette ancienne filiale fait actuellement l'objet d'une poursuite, dont l'incidence ainsi que les montants qui pourraient être dus par la Société en vertu de cette entente d'indemnisation ont été estimés à plus de 1 000 000 \$, et inscrite au 31 janvier 2009, incluant les frais engagés. Au 31 janvier 2010, cette poursuite était encore active.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des activités, certaines opérations ont été conclues avec des sociétés détenues par des actionnaires majoritaires. Ces opérations, décrites ci-dessous, sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle se rapproche de la valeur du marché :

Exercices terminés les 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Frais de gestion	1 487	1 417

19. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre à l'ensemble des employés admissibles, un régime de retraite à cotisations déterminées pour lequel la Société verse une contribution équivalant à un pourcentage du salaire de l'employé ou selon un montant préétabli. La charge liée à ce régime de retraite s'est élevée à 329 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 janvier 2010 (280 000 \$ en 2009).

20. INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- maintenir une structure permettant d'optimiser le coût du capital selon un risque acceptable tout en offrant un rendement approprié aux actionnaires ;
- gérer le capital d'une manière optimale tout en assurant le respect des clauses financières avec les prêteurs ;
- gérer le capital dans le but de maintenir une capacité de cautionnement en ligne avec les objectifs de croissance ; et
- continuer d'augmenter le capital en vue de préserver la confiance des investisseurs, créanciers, fournisseurs et de la clientèle.

La Société définit son capital comme étant la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, incluant la tranche à court terme, et des emprunts à court terme, le cas échéant.

La Société n'a pas modifié sa gestion de capital depuis l'exercice terminé le 31 janvier 2009. De façon générale, la Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs mentionnés ci-dessus et en fonction de l'évolution des conditions économiques ainsi que des caractéristiques de risques sous-jacents à ses contrats en main. En vue d'ajuster son capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions, rembourser occasionnellement avant échéance sa dette à long terme ou contracter de nouvelles dettes.

De plus, la Société effectue un suivi périodique de son capital, notamment par rapport à l'indicateur financier du « Passif sur capitaux propres ». Ce coefficient indique dans quelle mesure la Société dépend du financement de ses créanciers et fournisseurs et montre la part des sommes dues par la Société en comparaison aux sommes investies par les actionnaires. Il représente le passif total de la Société sur ses capitaux propres. Toutefois, comme cet indicateur n'a aucune définition normalisée selon les PCGR du Canada, il se prête difficilement à une comparaison avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

<u>Aux 31 janvier</u>	(en milliers \$)	
	2010	Retraité * 2009
Passifs à court terme et long terme	14 703 \$	29 591 \$
Capitaux propres	88 665 \$	85 811 \$
Coefficient des passifs sur capitaux propres	0,17:1	0,35:1

* Voir la note 8

L'objectif de la Société est de maintenir ce coefficient en deçà de 1:1. Toutefois, cet objectif pourrait être revu à la lueur des projets d'expansion potentiels qui seront jugés stratégiques et favorables.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à des risques d'importance variée qui pourraient avoir une incidence sur sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques de croissance. Le programme de gestion des risques financiers vise principalement à identifier et à analyser les risques afférents aux opérations de la Société dans le but de les contrôler et de les minimiser. De façon périodique, une revue de ces risques est effectuée en tenant compte des conditions du marché ainsi que du niveau d'activité de la Société.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après :

a) Risque de crédit

Dans le cours normal des affaires, la Société assume des risques de crédit, soit la possibilité qu'un client ou une institution financière ne règle pas une partie ou la totalité des montants dus aux moments requis. La concentration du risque de crédit pour la Société se situe au niveau des équivalents de trésorerie, placements à court terme, des débiteurs et des retenues sur contrats.

Les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme sont principalement des investissements non risqués ou à très faible risque, tels des dépôts à terme, des obligations ou des fonds communs de placement. Aucun équivalent de trésorerie ni placement à court terme n'est constitué d'actifs adossés à du papier commercial. La Société a déposé les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme auprès d'institutions financières reconnues.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle vérifie la solvabilité de son donneur d'ouvrage et déclare ses contrats directement au propriétaire et, lorsque pertinent, à la société de cautionnement impliquée dans le projet. Finalement, la Société établit des provisions pour créances douteuses s'il y a lieu. Pour les autres débiteurs, la Société détermine de façon continue les pertes probables et établit une provision pour pertes en fonction de la valeur de réalisation estimative. À titre d'information, la majeure partie du carnet de commandes en main au 31 janvier 2010 est liée à des projets financés par des organismes gouvernementaux.

Le risque de crédit à l'égard des débiteurs est atténué par les mécanismes de protection disponibles en cas de non paiement, incluant des privilèges sur les bâtisses, et par le fait que les clients de la Société sont habituellement des entrepreneurs généraux ou des entreprises faisant affaire avec des entrepreneurs généraux régis par des pratiques rigoureuses et œuvrant à des projets dont le financement est adéquat.

Le risque de crédit découlant de la concentration de la clientèle de la Société est également atténué par les contrôles et le suivi qu'elle exerce et les mesures dont elle dispose, tel que décrit précédemment. En effet, 70 % des produits de l'exercice terminé le 31 janvier 2010 ont été générés par deux clients (comparativement à 63 % des produits attribuables à deux clients pour l'exercice terminé le 31 janvier 2009.) Au 31 janvier 2010, 84 % des sommes à recevoir au titre de contrats étaient concentrés aux mains d'un client (63 % des sommes à recevoir au titre de contrats attribuables à quatre clients au 31 janvier 2009.) Notons que le risque associé à la concentration de la clientèle est pratiquement inévitable dans le créneau de marché dans lequel la Société se spécialise. Cependant, la concentration des produits est rarement attribuable aux mêmes clients d'une année à l'autre.

Par ailleurs, en termes de créneaux de marché, le carnet de commandes de la Société, au 31 janvier 2010, était concentré à 85 % dans celui des tours de bureaux et édifices en hauteur et 15 % dans le créneau des infrastructures de transport. Selon la direction, cette répartition reflète la réalité du marché et n'est pas préjudiciable pour la Société.

Au 31 janvier 2010, 8,5 % des sommes à recevoir au titre de contrats, soit 1 162 000 \$ (20 % ou 2 100 000 \$ au 31 janvier 2009) accusaient un retard de paiement en vertu des termes contractuels. La direction estime que la grande majorité de ces comptes ne sont pas douteux. La valeur comptable des sommes à recevoir au titre de contrats est réduite par une provision spécifique pour créances douteuses. Toutefois, compte tenu que la majorité des contrats en main sont financés par des organismes gouvernementaux, le délai de perception des sommes à recevoir au titre de contrats pourrait être affecté à la hausse, le cas échéant.

b) Risque de liquidités

Les risques de liquidités se rapportent à l'éventualité que la Société ne puisse remplir ses obligations financières aux moments requis. Pour financer ses besoins de liquidités, la Société utilise les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, la facilité de crédit, l'émission de dette et d'actions. De plus, pour minimiser ce risque, la Société a pour politique de viser essentiellement les contrats aptes à générer des flux de trésorerie positifs lors de leurs exécutions.

Au 31 janvier 2010, le total des comptes créditeurs, charges à payer, salaires et charges sociales à payer par la Société au cours des 12 prochains mois se chiffrait à 4 681 000 \$. Les versements mensuels sur la dette à long terme sont de 200 000 \$ US. (Voir la note 12 « Dette à long terme ».) Au 31 janvier 2010, la Société détenait une trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme totalisant 17 422 000 \$, en plus d'une facilité de crédit non utilisée de 10 000 000 \$. Compte tenu des liquidités dont la Société dispose par rapport aux paiements des obligations dues, les risques de liquidités auxquels la Société est exposée sont faibles.

c) Risque d'intérêts

La Société estime qu'une fluctuation de 1 % du taux d'intérêt effectif sur sa dette à long terme aurait un impact d'environ 62 000 \$ sur le bénéfice avant impôts. Toutefois, l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur sa dépense en intérêts pourrait être contrebalancée par l'incidence de la même fluctuation sur les revenus d'intérêts provenant de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme.

d) Risque de marché lié aux fluctuations du taux de change

La Société est exposée aux risques associés à la variation du taux de change entre les devises canadienne et américaine puisqu'elle réalise la majorité de ses produits en devises américaines, soit environ 84 % au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010 (90 % pour l'exercice terminé le 31 janvier 2009.) En vertu de la politique de couverture de la Société, divers mécanismes de protection ont été mis en place dans le but de limiter l'incidence de ces fluctuations sur ses résultats, notamment :

- la maximisation des achats en dollars américains afin de se prévaloir d'une protection naturelle lorsque possible ;
- l'acquisition d'équipements de production en dollars américains ;
- la conversion de la dette à long terme en dollars américains ; et
- l'utilisation de contrats de change à terme pour couvrir une partie du risque de change résiduel.

La Société a signé des contrats de change à terme au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010. En effet, à cette date, la Société s'est engagée en cours d'exercice à vendre 45 000 000 \$ US à un taux moyen de 1,1646 \$ CA pour 1,00 \$ US. Le solde de ces contrats de change à terme non échus au 31 janvier 2010 s'établissait à 17 000 000 \$ US à un taux moyen de 1,1224 \$ CA pour 1,00 \$ US, ce qui représente une couverture de 45 % de son risque net entre les entrées et les sorties de fonds futurs libellées en devises américaines du carnet de commandes en main pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2011. Les dates d'échéance de ces contrats à terme s'étalent de la façon suivantes : 5 millions \$ US en avril 2010, 5 millions \$ US en juillet 2010, 5 millions \$ US en octobre 2010 et 2 millions \$ US en janvier 2011.

Ces instruments financiers dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque année puisqu'ils ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Au 31 janvier 2010, la Société détenait une position favorable de 832 000 \$ quant à la juste valeur des contrats de change à terme non échus au montant de 17 000 000 \$ US. De plus, la Société a encaissé 2 537 000 \$ relativement à des gains sur change réalisés sur les contrats échus au cours de l'exercice dont la juste valeur s'établissait à 28 000 000 \$ US au taux moyen de 1,1903 \$ CA pour 1,00 \$ US. La portion du gain sur change des instruments financiers dérivés inclus au poste « Gain sur change » a totalisé 4 426 000 \$, en tenant compte de la position défavorable de 1 058 000 \$ au 31 janvier 2009.

Au 31 janvier 2010, les actifs et les passifs conclus en dollars américains incluent les montants suivants :

	(en milliers \$)	
	\$ US	\$ CA
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 334	3 565
Débiteurs	12 319	13 173
Retenues sur contrats à recevoir	3 188	3 409
Produits en cours	1 417	1 515
Actifs d'impôts futurs	10 571	11 304
	30 829	32 966
Créditeurs et charges à payer	(621)	(664)
Produits reportés	(1 835)	(1 962)
Dette à long terme	(6 400)	(6 844)
Autres passifs	(55)	(59)
	(8 911)	(9 529)
Risque de change net des postes du bilan	21 918	23 437
Contrats de change à terme	(17 000)	(19 080)
Position nette de change	4 918	4 357

Pour toute fluctuation de 10 % du taux de change entre les devises canadienne et américaine, le bénéfice avant impôts pourrait varier de 2 344 000 \$ en tenant compte de la position nette de change.

Toutefois, l'analyse ci-haut s'applique uniquement aux instruments financiers en fonction des soldes de fin d'exercice et ne tient pas compte de l'incidence des fluctuations de change sur les produits et autres charges accessoires pour un exercice complet.

e) **Juste valeur des instruments financiers**

Valeur comptable par catégorie d'actif et de passif financiers :

Aux 31 janvier	(en milliers \$)	
	2010	2009
	\$	\$
Actifs détenus à des fins de transactions		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 770	22 490
Placements à court terme	11 652	6 000
	17 422	28 490
Prêts et créances		
Débiteurs	14 850	11 165
Retenues sur contrats à recevoir	3 989	4 591
	18 839	15 756
Actifs classés comme disponibles à la vente		
Placements en actions	163	163
	163	163
Passifs financiers		
Créditeurs, charges à payer et salaires et charges sociales à payer	4 681	13 648
Dettes à long terme	7 067	9 845
	11 748	23 493

En date des 31 janvier 2010 et 2009, la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des débiteurs, des retenues sur contrats à recevoir, des créditeurs, charges à payer et salaires et charges sociales à payer était comparable à leur valeur comptable en raison de leurs échéances prochaines.

Aux 31 janvier 2010 et 2009, la valeur comptable des placements en actions reflétait leur juste valeur compte tenu des critères de comptabilisation du chapitre 3855 de Manuel de l'ICCA « Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation » décrit à la note 2 m) « Principales conventions comptables - Instruments financiers ».

La juste valeur de la dette à long terme ne différerait pas significativement de sa valeur comptable en date des 31 janvier 2010 et 2009, étant donné que la dette à long terme porte intérêt à des taux variables et que la Société estime pouvoir obtenir des conditions et des échéances semblables en fin d'exercice.

f) **Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Au cours de l'année 2009, le paragraphe 3862 du Manuel de l'ICCA a été amendé pour inclure de nouvelles exigences quant à la divulgation des données utilisées pour mesurer les instruments financiers à leur juste valeur. Ces exigences incluent notamment la classification des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

Niveau 1 : Consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Niveau 2 : Consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché.

Niveau 3 : Consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les placements en actions et les contrats de change à terme, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 1, car elles reposent essentiellement sur des données observables sur un marché actif.

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans le secteur de la construction non résidentielle principalement aux États-Unis et au Canada. Ses activités incluent la conception et l'ingénierie de connexion, la fabrication et l'installation de charpentes métalliques complexes, composantes lourdes et surdimensionnées en acier, ainsi que de métaux ouvrés et architecturaux.

Exercices terminés les 31 janvier		(en milliers \$)	
	2010	2009	
	\$	\$	
Produits			
Canada	10 312	9 634	
États-Unis	55 428	89 217	
	65 740	98 851	

Aux 31 janvier		(en milliers \$)	
	2010	Retraité *	
	\$	2009	
	\$	\$	
Immobilisations corporelles			
Canada	42 620	41 183	
États-Unis	140	212	
	42 760	41 395	

* Voir la note 8.

Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2010, la Société a réalisé 70 % de ses produits par le biais de deux clients (63 % de ses produits par le biais de deux clients au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2009) représentant chacun plus de 10 % des produits.

23. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 janvier 2009 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice terminé le 31 janvier 2010.

24. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En octobre 2009, la Société et son principal créancier à long terme ont signé une entente d'amendement à son prêt à long terme. Le 11 février 2010, la Société a obtenu un emprunt supplémentaire de 4 155 000 \$ US sur ce financement additionnel visé par cet amendement. Ces fonds ont servi à regarnir le fonds de roulement suite aux investissements en immobilisations encourues depuis le mois de juillet 2009. Les modalités du financement sont essentiellement les mêmes que celles du financement en place, notamment en ce qui a trait au taux d'intérêt et aux remboursements mensuels. L'échéance de remboursement est toutefois prolongée d'une période d'environ 21 mois. En plus de la garantie universelle sur le bâtiment et de certains équipements spécifiques, le créancier à long terme a obtenu une garantie additionnelle sur les nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce projet d'investissement.

Le 15 avril 2010, la Société a annoncé son intention de racheter, à des fins d'annulation, un nombre maximal de 1 940 000 de ses actions avec droit de vote subalterne en circulation, ce qui représente environ 10 % des actions de cette catégorie détenues dans le public et en circulation sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 18 avril 2011. Lorsque la Société le jugera opportun, les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.